exposalão
centro de exposições S.A.

RÈGLES POUR LA HAUTER DES STANDS PERSONNALISÉS

Chers Exposants,

Nous vous informons que la hauteur maximale des **stands personnalisés** est de **2,50 m**.
Si vous souhaitez construire un stand dépassant cette hauteur, vous devez soumettre une **demande d'approbation préalable**.

Si FIL approuve la demande, il est **obligatoire** que les parois arrière du stand, côté des stands voisins, soient **finies à partir de 2,50 m**, sans **aucune publicité dirigée vers ces stands**.

Remarque: Tous les stands personnalisés doivent nous envoyer le **projet du stand pour approbation**, conformément aux règles de la FIL.